**L’infirmerie au lycée**



* L’infirmerie est avant tout **un lieu d’accueil**.

* Les infirmières contribuent au **bien-être physique et psychologique** des élèves pour assurer leur réussite  sur le plan scolaire et personnel.

* A l’écoute, elles les reçoivent pour tout motif qui aurait une incidence sur leur santé et leur scolarité en toute **confidentialité**.

* Elles assurent l’organisation de**s soins et urgences**, et participent aux **dépistages et suivis infirmiers** aux côtés d’un médecin scolaire.

* Des **actions d’éducation à la santé** peuvent être mises en place pour aborder divers sujets.



**Fonctionnement de l'infirmerie :**

* L’infirmerie est située dans le **bâtiment H**, au 1er étage, au-dessus du self. L’entrée se fait derrière le self, coté préfabriqués.

* **2 infirmièr(e)s** sont présent(e)s sur le lycée.

* **Horaires d’ouverture de l’infirmerie:**
  + Lundi 7h45-19h30 avec astreinte de nuit,
  + Mardi 7h30-18h30,
  + Mercredi 7h30-19h30, avec astreinte de nuit,
  + Jeudi 7h30-19h30,
  + Vendredi 7h30-17h30.
* Les passages à l’infirmerie, doivent se faire en **priorité sur les intercours**, sauf en cas d’urgence.

* Un **billet de passage** est remis à l’élève qu'il doit **déposer à la vie scolaire avant de réintégrer son cours**.

* Les élèves ayant un **traitement** doivent le déposer avec l’**ordonnance** à l’infirmerie (sauf autorisation, **les médicaments sont interdits** dans l’enceinte du lycée).

* Les **départs** du lycée liés à un problème de santé, doivent être **décidés par les infirmières**.

* Tous **problèmes médicaux et troubles de l’apprentissage** sont à **signaler aux infirmières**, qui sont en lien avec le médecin scolaire. Celui-ci peut réaliser un PAI (Projet d’Accueil Individualisé), sur demande des parents ou un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) en collaboration avec les professeurs.

* Les **dispenses d’EPS** sont à **présenter à l’infirmière** qui fait le lien avec la vie scolaire et le professeur d’EPS.

* Pour tout problème ponctuel de santé, l’infirmière évalue la nécessité de réaliser une dispense ponctuelle d’EPS.



Nos partenaires extérieurs:



**CSAPA Montjoie :** possibilité de consulter un intervenant pour aborder en toute confidentialité les conduites à risque (addiction, mal être …)

  
**Maison Des Ados :** lieu d’écoute et d’accompagnement pour les adolescents. Permanence le vendredi à la Ferté-Bernard sur le « rendez-vous ».



**Centre de planification :** pour toute question concernant la vie affective et sexuelle, possibilité d’avoir une consultation médicale gratuite.